AES INTERIM, expert en recrutement et travail temporaire (Intérim, CDD & CDI), recrute toute l'année des **Géomètre Projeteur H/F** pour ses clients – secteur Travaux Publics / BTP.

Régions : Paris / Île-de-France & Grand Sud Occitanie

N'hésitez pas à nous adresser votre candidature à jour dès maintenant à : **info@aes-interim.fr**

Secteur d'activité : Travaux Publics – Études, conception et implantation de projets de voirie, réseaux divers (VRD), terrassement et aménagements urbains.

Les informations clés du métier de Géomètre Projeteur H/F

Ses principales activités ?

Le Géomètre Projeteur intervient en amont et pendant les chantiers pour réaliser les relevés topographiques et concevoir les plans nécessaires à la bonne exécution des travaux.

- Réaliser les relevés topographiques sur le terrain (mesures, levés GPS, station totale…)
- Établir les plans d'exécution et de récolement (VRD, terrassement, réseaux)
- Concevoir les projets à l'aide de logiciels DAO/CAO (plans, profils en long et en travers…)
- Effectuer les implantations sur chantier (piquetage, repérage des ouvrages)
- Vérifier la conformité des travaux par rapport aux plans
- Mettre à jour les documents techniques en fonction de l'avancement du chantier
- Collaborer avec les conducteurs de travaux, ingénieurs et équipes terrain
- Réaliser les métrés et calculs de cubatures (terrassement)
- Assurer le suivi des données topographiques et leur traçabilité
- Respecter les normes techniques et réglementaires en vigueur

Quelles sont les connaissances et formations requises ?

- Bac +2 à Bac +3 (BTS Géomètre-Topographe, DUT Génie Civil, Licence Pro TP/Topographie)
- Bonne maîtrise des logiciels DAO/CAO (AutoCAD, Covadis, Mensura ou équivalent)
- Connaissance des techniques de topographie et des instruments de mesure
- Bonne compréhension des projets VRD et travaux publics
- Maîtrise des outils informatiques (Excel, logiciels métiers)
- Lecture de plans et sens de la représentation spatiale
- Permis B indispensable (déplacements sur chantier)
- Expérience de 2 à 5 ans minimum sur un poste similaire

Quelles sont les compétences comportementales d’un·e Géomètre Projeteur ?

- Rigueur et précision dans les relevés et les plans
- Sens de l’organisation et gestion des priorités
- Autonomie sur le terrain comme au bureau
- Esprit d’analyse et capacité de projection
- Bon relationnel avec les équipes travaux
- Réactivité et adaptabilité aux contraintes chantier
- Sens des responsabilités
- Capacité à travailler en équipe
- Respect des délais

Conditions de travail et risques professionnels

- Alternance entre travail de bureau et interventions sur chantier
- Déplacements réguliers sur les sites de travaux
- Travail en extérieur (conditions météorologiques variables)
- Utilisation d’équipements techniques (GPS, station totale…)

- Respect des règles de sécurité sur chantier (port des EPI obligatoire)
- Horaires variables selon l'activité chantier
- Environnement dynamique lié aux projets de construction

Quel est le salaire moyen d'un·e Géomètre Projeteur ?

- Fourchette salariale brute mensuelle : **2 300 € à 3 200 €** (selon expérience)
- Taux horaire indicatif : **14 € à 20 €/h**
- Avantages : +10% IFM, +10% ICP, véhicule de service possible, accompagnement AES INTERIM (formation, accès FASTT), mutuelle intérimaire
- Possibilité de primes selon projets et responsabilités

Quels sont les métiers proches du Géomètre Projeteur ?

1. Géomètre-topographe H/F
2. Projeteur VRD H/F
3. Dessinateur projeteur BTP H/F
4. Technicien topographe H/F
5. Technicien études de prix TP H/F

Perspectives d'évolution

Avec de l'expérience ou des formations complémentaires, le Géomètre Projeteur peut évoluer vers des postes tels que :

- Responsable bureau d'études
- Ingénieur VRD
- Conducteur de travaux
- Chef de projet TP
- Expert géomètre

Ce poste de **Géomètre Projeteur** vous intéresse ?

Envoyez-nous votre CV à jour dès maintenant à : **info@aes-interim.fr**

En savoir plus : Fiche métier France Travail – Géomètre Projeteur H/F

Rejoignez AES INTERIM et contribuez à la conception et à la réussite des projets d’aménagement et de travaux publics !